

projet qui n'a pu être réalisé pour des raisons financières. Les raccordements (égout, électricité, eau) étaient programmés et dimensionnés de façon suffisante à partir de ceux de la maison située juste à proximité (2,50 m).

cf dossier joint (photo, dossier changement de destination, délibération de la commune accordant l'avis ① aux travaux en 2006

Pieces Jointes n°3 = (7 A4 dont chgt destination)

Mme SAN JOSE → (BL3 → CV positif maintien zone constructible (joint UC)
ORTHEZ (BN 16 → maintien zone constructible - dont creuse

Etude de sol faite pour BL3 en mars 2020 / OK pour 1 seule construction en zone UC du PLU.

Pourquoi les maisons autour du terrain sont classées en zone UE alors que ce sont des maisons d'habitation n'ayant rien à voir avec le lycée. Pieces Jointes n°4 = (3 A4 - RV)

LABASTIE - HAURIE (femme Francis)
BELLOCQ (Joelle Baraille a.s.p. f.)

Propriétaires de la parcelle ZA 57. Située entre la zone AS (zone agricole & loisir) et un lotissement zone UB. Demande que mon terrain soit constructible. prolonger la zone UB sur notre parcelle. j'aimerais savoir si il ya un projet de loisir sur cette zone AS qui nous concerne directement.

Monsieur LAGUARDE Rethien → BONNUT - C 386 - construction accordée → demande de déplacement pour raisons multiples : sanitaire troupeau (cours et docks annexes) Pieces Jointes n°5 (5 A4.)

M. et Mme PILLOIX - LAGOR. SGE BENATAC - demande constructibilité AB 74 et AC 169 partie 3000 m² 120 m x 25 m → cf registre LAGOR.

M. BARBACANNE & BALANSON. A 362 - demande constructibilité en continuité - très content de l'accord déjà présent sur le PLU à LAGOR AH 345 - demande constructibilité sur zone A. Pieces Jointes n°6 (3 A4)

M. et Mme KURSNER. ORTHEZ.

Conformément à la demande faite en juin 2021 nous désirons un terrain d'une surface de 1500 m² en constructible en prolongement de la parcelle 1599.